

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Port-Gentil: Sylvia Bongo Ondimba offre des jouets aux enfants des épouses des gendarmes

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

PRÈS de 200 épouses des gendarmes de Port-Gentil et de l'Ogooué-Maritime ont reçu, samedi dernier à l'esplanade de la légion Ouest de gendarmerie nationale, des cadeaux de Noël pour leurs enfants. Un élan de solidarité de la Première Dame, Sylvia Bongo Ondimba. La cérémonie présidée par le gouverneur de la province de l'Ogooué-Maritime, Paul Ngome Ayong, s'est déroulée en présence de plusieurs officiers et sous-officiers de ce corps d'élite de la localité. En l'absence de la présidente de l'Association des épouses des gendarmes de l'Ogooué-Maritime, empêchée, c'est son adjointe, Véronique Koboubi, qui a saisi cette opportunité pour présenter ses plus vifs remerciements à l'épouse du président de la République, pour cette énième action de solidarité, un des pans des objectifs de la Fondation

Sylvia Bongo Ondimba pour la Famille créée en 2011. "Nous sommes très contentes et émues de recevoir tous ces jouets destinés à nos enfants de la part de la Première Dame Sylvia Bongo Ondimba, qui n'a de cesse d'accorder de l'importance et une attention soutenue à la personne humaine, notamment aux femmes et aux enfants, quel que soit leur statut social. Nous lui sommes très reconnaissantes pour cet engagement continu", a déclaré la vice-présidente de l'Association des épouses des gendarmes de l'Ogooué-Maritime. Au terme de la phase protocolaire, les officiels présents se sont succédé sur l'estrade pour la distribution des cadeaux aux bénéficiaires, visiblement très heureux de partager ces moments de joie et de bonheur. Le tout, dans une ambiance conviviale et... bon enfant.



Photo: NGJIMBI Julie

Photo de famille après la remise des cadeaux.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE ET DE GARANTIE SOCIALE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date de lancement : **Mardi 13 Décembre 2022**
Appel d'offres : **N° 01 / CNAMGS/DG/2022**
Nom du projet : **Acquisition de Matériels Informatiques**
Source de financement : **Fonds propres de la CNAMGS, exercice 2022**

1. OBJET

La Direction Générale de la CNAMGS lance un appel d'offres pour l'acquisition du matériel informatique.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en lot unique et indivisible : **Acquisition de 150 ordinateurs fixes**

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **200 000 F CFA**. Ce montant est de cent mille (100 000) francs CFA pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP du 21 juillet 2021 fixant le barème des frais de passation des marchés publics Ce paiement se fera sur

présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
Services Normes et Contrats au 4ème étage du Siège
Sise au Boulevard de l'Indépendance
BP 3999 Libreville
Tél. 011 77 59 66 / 065 95 46 47

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le Mardi 03 janvier 2023 à 9h00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

6. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le Mardi 03 janvier 2023 à 10h00 dans la salle du Conseil d'Administration de la CNAMGS.

Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale



Séverin Maxime ANGUILE

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME